Concilie Gahungere

CAFOB, Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi

BURUNDI

Concilie Gahungere est la Coordinatrice du CAFOB depuis décembre 2004. Elle a une expérience dans la formation en droits humains et de la femme, la gestion et résolution des conflits, le leadership, la gestion des asbl, l'élaboration de projets, la planification et suivi-évaluation, le genre et le développement, la lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

Elle a également une expérience en gestion, ayant travaillé dans un ministère, où elle avait le genre et les droits humains dans ses compétences, puis dans une organisation de résolution de conflits, et enfin au CAFOB.

Femme burundaise : l'accès au contrôle de la terre et de l'eau reste problématique

1. Introduction

Au Burundi, l'importance de la femme est liée à son double rôle : elle est mère et pilier de l'économie familiale et nationale. Malheureusement, elle ne profite pas des fruits de son travail, elle reste la plus pauvre et jouit de peu de considération sociale. En cause, les stéréotypes liés à la culture burundaise, qui réserve à la femme une place de second plan dans la communauté.

L'agriculture, activité économique principale au Burundi, est en grande partie menée par les femmes. Mais elles doutent de la volonté politique de développer le secteur agro-pastoral, qui souffre toujours d'un manque de technologies appropriées. Les instruments aratoires restent la houe et la serpette, et les femmes n'ont pas accès, par exemple, à l'information météorologique. Au niveau du stockage et de la transformation du surplus agricole, aucun effort n'a été fourni pour alléger le travail des femmes – les moyens de stockage restent le grenier et le pot.

Cependant, il y a de l'espoir car une volonté plus manifeste existe de reconsidérer le statut social de la femme et de lui reconnaître sa juste place.

Au niveau mondial, un mouvement féministe a été amorcé depuis les années 40. Ce mouvement a grandi au cours des années et a permis à la femme de se frayer un passage significatif, même si des défis subsistent. L'un des couronnements de ce travail de longue haleine a été **le plan d'action de Beijing** qui devait inspirer les politiques des gouvernements. Plus récemment, les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) se soucient aussi de la femme, en voulant la tirer de la pauvreté et de l'analphabétisme. C'est la plateforme de référence aujourd'hui pour les Etats, et la femme doit absolument y trouver son compte.

Pour comprendre la situation de la femme burundaise, je vous propose un échange sur son accès au contrôle de la terre et de l'eau.

2. Problématique d'accès à la terre

La population burundaise est agricole à plus de 85%. Ce sont surtout les femmes qui pratiquent l'agriculture et assurent donc la survie de la famille. Mais la femme n'est qu'usufruitière de la terre, car le système patriarcal qui régit la société burundaise ne permet pas à une fille d'hériter comme son frère.

De fait, la femme au Burundi est considérée comme une main d'œuvre familiale. Dès son jeune âge, la fille doit relayer et soulager sa mère dans les travaux ménagers, l'entretien de ses frères et sœurs et dans les champs. Accompagnée de sa mère, elle assure la production agricole familiale. Après la récolte, la production est gérée soit par son père, soit par son frère. La femme ne décide de rien en ce qui concerne l'affectation des ressources familiales, bien qu'elle soit productrice principale. Et on tient peu compte de ses besoins personnels.

Quand la femme se marie, elle quitte la maison natale avec toute la force de sa jeunesse, pour aller œuvrer pour sa vie future avec son mari. Elle exploite la terre arable, s'occupe des cultures vivrières et industrielles, initie et entretient l'élevage de gros et petit bétail, assure la récolte, etc. Mais la gestion est assurée par le mari, qui est propriétaire de la terre. Quand l'homme décide d'aller vendre la récolte au marché, la femme doit assurer le transport, de gré ou de force.

La femme, principale productrice, ne contrôle donc pas et ne décide de rien quant à la répartition des ressources familiales. Et les choses s'aggravent encore en ce qui concerne la destination de ces ressources. La période des récoltes et d'abondance correspond à la période d'entretien des concubines pour les hommes et le début de la polygamie. C'est une période de calvaire pour les femmes.

En plus, les femmes acceptent d'être battues par leurs maris parce qu'elles ne peuvent pas retourner chez elles avec leur progéniture. On peut en fait dire que le non-héri-

tage de la fille burundaise est en soi une forme de violences faites aux femmes.

Le nombre de femmes et d'enfants de la rue ne cesse d'augmenter, et ce pour plusieurs raisons :

— Les femmes mariées qui divorcent n'ont pas le droit de retourner chez elles – même si on les accepte, elles ne seront pas avec leurs enfants.
— Un nombre élevé de femmes sinistrées et démunies (rapatriées, veuves, expulsées de la Tanzanie, etc.) se voient refuser le droit d'avoir une terre natale.
— Les femmes abandonnées et chassées par leurs maris, qui veulent épouser une autre femme.
— Les femmes réfugiées mariées aux natifs du pays hôte et qui sont chassées, avec ou sans leurs enfants.
— Les femmes qui sont nées dans les camps de réfugiés et qui ne connaissent pas leur région d'origine, alors que leurs parents sont morts dans les camps.
— Les veuves qui voient la terre de leurs maris récupérée par la belle famille.
— Les filles-mères chassées par la famille.
— Les jeunes filles violées et qui tombent enceintes.

Toutes ces femmes deviennent démunies et sont obligées d'errer dans la rue de la capitale et des autres villes des chefs lieu des provinces. Il n'existe pas de programme du gouvernement qui prévoit la prise en charge de toutes ces femmes qui se trouvent dans des conditions inadmissibles. Le pays se prive donc d'une grande partie de la population active, à cause des coutumes et la culture.

Quelques illustrations :

1. Le cas de Mme Marie H., qui habite dans un camp de rapatriés. Elle ne peut pas accéder à la propriété de son père, alors qu'elle est fille unique. Ses oncles lui ont refusé l'accès au patrimoine de sa famille.
2. Le cas d'une femme divorcée qui est revenue chez elle quand sa mère était encore vivante. Après la mort de sa mère, ses frères l'ont chassé de la maison et lui ont refusé l'accès à la terre. Elle a fait recours aux voisins, qui n'ont pas voulu ou pas pu régler le litige. La femme est devenue comme une folle et vit, démunie, sous un avocatier.
3. Le cas d'une femme veuve déplacée, qui vit dans un

camp de déplacés, et qui se trouve à côté de sa colline natale. Ses frères lui refusent le droit d'accéder à la terre natale car, disent-ils, on ne peut pas mélanger les clans et bouleverser le système patriarcal.

Il est absolument nécessaire d'améliorer la législation. Concernant la succession par exemple, une loi plus égalitaire devrait assurer à la femme l'accès et le contrôle de la terre, ressource indispensable pour les familles. La seule possibilité de changement est d'agir sur le système patriarcal qui prive la femme de son droit à la terre. Il est clair que le code coutumier est lacunaire en cette matière, d'où la nécessité de changement pour la promotion des droits de la femme.

3. Problématique d'accès à l'eau

Au Burundi, il existe des régions où il y a très peu de sources d'eau potable. Et même quand on veut capter l'eau, on ne trouve pas où on peut le faire. C'est le cas des régions du nord, de l'est et du nord-est du Burundi. Par contre, les plateaux centraux et les régions du Mumirwa ont assez de sources d'eau.

La femme est responsable de la fourniture d'eau potable à la famille. Mais il en manque cruellement et le pourcentage de la population y ayant accès reste encore très faible. L'accès des femmes à l'eau potable est une question cruciale, qui date de très longtemps mais qui n'a pas encore trouvé de solution. Pour avoir de l'eau, la femme burundaise doit parcourir de longues distances. Et souvent, l'eau puisée n'est même pas potable. La femme est parfois obligée de puiser l'eau des ruisseaux pour tous les besoins du ménage, y compris l'alimentation.

L'absence de puits d'eau à proximité des ménages présente de lourdes conséquences en ce qui concerne l'hygiène et donc le risque de transmission des maladies. Cette absence de puits affecte également l'avenir des jeunes filles qui sont souvent obligées d'abandonner leur scolarité pour aider leurs mamans dans les tâches ménagères, en allant par exemple puiser l'eau dans des sources éloignées.

Même la femme vivant en ville n'est pas épargnée par le problème de manque d'eau potable. Chaque jour, les femmes, jeunes autant que vieilles, vivant dans les quartiers périphériques de la capitale Bujumbura, doivent parcourir de longues distances à la recherche de l'eau potable. Certaines vont puiser dans les rivières traversant Bujumbura, comme la rivière Ntahangwa et la rivière Rusizi.

Certaines femmes ignorent encore l'importance de l'eau potable. D'autres, vivant dans des milieux pauvres, n'ont pas les moyens financiers leur permettant d'accéder à l'eau potable. Au Burundi, le coût de l'eau est élevé, surtout pour une population ayant un niveau de vie très bas.

En plus, même s'il y a de l'eau, la femme burundaise n'a pas le pouvoir de prendre des décisions qui lui permettraient d'en assurer la planification au sein du ménage et surtout pour les travaux d'agriculture.

En conclusion, on peut dire qu'il est indispensable que les responsables administratifs assurent aux femmes l'accès à l'eau potable, aux sources d'énergie domestique, à la terre et aux moyens de production alimentaire.

© Dimitra